Notre courrier au Préfet des Yvelines du 2 novembre 2017

Monsieur le Pr fet,

Nous venons d'apprendre lors de la commission Urbanisme de la Ville de Chevreuse du 24 octobre 2017 qu'un permis lotir avait t accord sur la parcelle cadastr e AD29 route de Milon d'une superficie de 20 mètres de large sur 170 mètres de long, soit 3 400 m² de surface et divis e en quatre lots.

Nous avons attir plusieurs fois l'attention de la majorit municipale sur l'int r t de cette parcelle et d j, lors de la premi re esquisse du PLU, sous le mandat de Philippe Dugu .

Ce terrain, situé à 10 minutes à pied de la gare RER de Saint-Rémy-I s-Chevreuse, 7 minutes pied du groupe scolaire Saint-Lubin, se trouve dans le quartier du Rhodon o les terrains sont petits et o il est courant de produire 120 m² de plancher pour 250 m² de surface constructible.

Il nous semble qu'une op ration enti rement sociale ou d'accession la propri t pour les plus modestes devrait tre produite sur cette parcelle id alement situ e.

- 1. Vous est-il possible de pr empter cette parcelle ?
- 2. Est-il possible d'utiliser "l'amende SRU" pour financer son achat par la Commune ?
- 3. L'EPFIF et l'EPFY peuvent-ils acquérir ce terrain?
 Telles sont nos questions pour un objectif commun: r pondre aux exigences de la loi SRU.

Nous sommes dans l'attente de vos r ponses et bien sr, nous restons votre enti re disposition pour toute information dont vous auriez besoin.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Pr fet, l'expression de nos salutations les plus distingu es.

Didier LEBRUN Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC Conseillers municipaux "Chevreuse citoyen"

Chevreuse citoyen - Emmanuelle Delqué-Kolic - Didier Lebrun